

ALVEA - T-PSO
ROUTE DE SALVIAC
46300 GOURDON

FACTURE N°
FP06198779



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

1/1

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS : SAS au capital de 18 531 390 EUR |
RCS de AGEN B324 958 198 - APE 4671Z - N° TVA CEE : FR65324958198 | Siège
Social : 898 Route de la Teinture - 47200 - MONTPOUILLAN

SD : 86500272755656C

LA POSTE

526617 3751 1486
123 1/ 1 4



ANSART STEPHANE
74 IMPASSE DES NOYERS
46110 BETAILLE

ADRESSE DE LIVRAISON		ADRESSE DE FACTURATION	
ANSART STEPHANE 698 ROUTE DE LA BRUNETTE 46110 BETAILLE			
N° CLIENT 87299602	DATE 22/09/2025		
POUR NOUS CONTACTER			
Tél : 05.65.41.00.71 entreprises.lim@pso.totalenergies.com			

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U TTC	P.U HT	P.U. NET HT	MONTANT HT
CB 4264002 ATTESTATION POUR FISCALITE REDUITE VALABLE JUSQU'AU 1/04/2028					
P00972 Excellium Pro NR taux réduit	1000,00 L			770,00/1000L	770,00
Produit P00972 :					
EXCELLIUM PRO NON ROUTIER TAUX REDUIT est un GNR de qualité supérieure.					
Produit à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdit à tous autres usages non spécialement autorisés. Carburant taxé pour des usages agricoles et/ou forestiers.					
CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	%TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
CARTE BLEUE 20j nets ÉCHÉANCE 12/10/2025	770,00	20 %	154,00	€ HT	770,00 €
				€ TVA	154,00 €
				NET À PAYER ▶	924,00 €



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

• L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable.
• L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur. Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessous

ALVÉA - T-PSO 477 BOULEVARD ALFRED DANÉY BP 47 33028 BORDEAUX CEDEX	N° CLIENT 87299602	N° FP06198779
	DATE 22/09/2025	NET À PAYER 924,00